



Prix reconnaissance de l'ADARUQ (1 fois par année)

1. Objectifs

1. Reconnaître la contribution à l'exercice de la profession d'un administrateur ou d'une administratrice de recherche membre de l'ADARUQ;
2. Promouvoir les carrières d'administrateurs et d'administratrices de recherche au Québec.

2. Admissibilité

Pour être admissible, le candidat ou la candidate doit :

1. Travailler à titre d'administrateur ou d'administratrice de recherche dans une université québécoise ou dans un organisme de recherche affilié à un établissement universitaire au Québec, ou dans un organisme de soutien à la recherche (organisme subventionnaire, ministère lié à la recherche...);
2. Détenir un minimum de 5 ans d'expérience comme administrateur ou administratrice de recherche au Québec;
3. Être membre de l'ADARUQ ou avoir participé régulièrement aux activités de l'ADARUQ dans le passé.

Ne sont pas admissibles : les personnes membres du corps professoral (régulier ou sous octroi) d'une université. De plus, un prix ne peut pas être attribué plus d'une fois à la même personne.

Le récipiendaire du prix deviendra membre honoraire de l'ADARUQ.

3. Critères d'évaluation

Le dossier du candidat ou de la candidate doit démontrer l'impact de sa contribution à au moins un des types d'activités suivants :

1. Développement de son service ou son unité dans son institution;
 1. A œuvré à structurer et développer la pratique de l'administration de la recherche au sein de son organisation;
 2. A représenté un modèle pour ses pairs dans la réalisation de sa tâche
2. Développement de pratiques innovantes en administration de la recherche

1. Il a grandement permis de réaliser la conception, l'élaboration et la mise en œuvre de nouvelles initiatives ayant un impact dans la pratique de l'administration de la recherche;
 2. Niveau d'impact et d'adoption par ses pairs de la ou des pratiques innovantes
3. Implication dans le domaine de l'administration de la recherche
1. Visibilité et importance de la contribution
 2. Leadership significatif dans le cadre d'associations et d'activités liées à l'administration de la recherche.

La qualité et la diversité des contributions, telles que décrites dans les candidatures, constituent les critères sur lesquels les dossiers sont évalués.

4. Procédure d'évaluation

Les candidatures sont soumises au Comité de direction de l'Association. Elles sont évaluées en fonction des critères d'évaluation par un comité de sélection mis en place par le Comité de direction. Selon la qualité des candidatures reçues, le comité peut prendre la décision de ne pas attribuer de prix.

5. Présentation de la candidature

Les candidatures au Prix reconnaissance de l'ADARUQ doivent être soumises au plus tard le 5 novembre à 17h.

Les documents exigés pour la mise en candidature sont :

- Une lettre de présentation du candidat de 2 à 5 pages contenant l'ensemble des informations permettant l'évaluation de la candidature en fonction des critères d'évaluation précédemment énoncés;
- Un CV (maximum 5 pages) couvrant l'ensemble de sa carrière en administration de la recherche;
- Dans le cas où la lettre de présentation n'est pas écrite par le candidat, le dossier devra également contenir une lettre du candidat acceptant la présentation de sa candidature.

Tous les documents peuvent être rédigés en français ou en anglais.

La lettre de présentation et le CV doivent être en format PDF rédigé en Times New Roman (12 points) sur des feuilles de 8 1/2 po x 11 po (216 mm x 279 mm) dont les marges sont d'au moins 2,5 cm.

La candidature doit être soumise par courriel à l'adresse électronique suivante : general@adaruq.org